



CETIECAP
Compagnie des Experts Traducteurs et Interprètes en Exercice
près la Cour d'Appel de Paris

CYCLE DE FORMATION CONTINUE DES ETI 2010

La CETIECAP organise un cycle de formation destiné aux anciens et nouveaux Experts Traducteurs Interprètes « ETI » inscrits sur les listes des Cours d'Appel de Paris et de Versailles, régulièrement adhérents à leur Compagnie respective et cotisant à l'URSSAF.

Formation n° 2

Le 26 novembre 2010 à 17 heures PRECISES

A la première chambre supplémentaire derrière la salle des criées
TGI de Paris
Palais de Justice Paris

Intervenants et thèmes :

- **Monsieur Dominique LENCOU**, Président du CNCEJ, sur le thème :
« - La responsabilité de l'expert
- L'affaire Penarroja »
- **Monsieur Jean Claude AMELINE** Directeur Adjoint de Sophiassur sur le thème :
« L'assurance Sophiassur, présentation, services et intérêts pour les ETI »

Nous demanderons aux anciens et nouveaux experts concernés de s'inscrire dès qu'ils auront reçu le présent avis de leurs présidents de compagnies et au plus tard le **22 novembre au soir**, les places sont limitées à 45, aucune inscription ne sera retenue après cette date.

Selon le cas de chacun, réception de votre participation avant le 22 novembre 2010, au soir, date de clôture des inscriptions l'une par courriel ou l'autre par voie postale :

I - Pour ceux qui n'ont pas envoyé de chèque (15 euros) courant juin 2010 :

Par courrier : le COUPON-REPONSE joint, dûment complété + CHEQUE (uniquement) de participation d'un montant de 15 euros, libellé à l'ordre de la CETIECAP + **enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour recevoir votre reçu**, le tout adressé à **Viviane Khalil-Romelly**, membre du bureau de la CETIECAP, 45 rue Saint Ferdinand 75017 – Paris.

(avec copie de l'attestation URSSAF pour les ETI de Versailles, exclusivement ceux qui n'ont pas encore fourni cette attestation).

II - Pour ceux qui ont déjà envoyé un chèque (15 euros) courant juin 2010:

Par courriel : doivent confirmer leur participation par courriel à : Viviane.romelly@free.fr avant le 22 novembre 2010 au soir date limite de clôture des inscriptions et en fonction des places disponibles.

Cette formation ne peut pas être prise en charge par le FIFPL, mais elle peut être déductible de vos revenus 2010. Il est expressément précisé qu' aucun remboursement ou substitution avec une autre formation ne sera accepté.

Suite ci-après

**CYCLE 2010
DE FORMATION DES ANCIENS et NOUVEAUX
EXPERTS TRADUCTEURS INTERPRETES (ETI)
COURS D'APPEL DE PARIS ET VERSAILLES**

Cour d'Appel de : _____ **PARIS** _____ **VERSAILLES** (rayer la mention inutile)

Madame, Monsieur : _____ (nom) _____ (prénom)

Adresse :

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Adresse Mail :

Branche / Rubrique / Spécialité :

Formation du 26 novembre 2010 (17 heures à 19h30), animée par :

- **Monsieur Dominique LENCOU**, Président du CNCEJ, sur le thème :

**" La responsabilité de l'expert "
" L'affaire Penarroja "**

- **Monsieur Jean Claude AMELINE**, Directeur Adjoint de Sophiassur sur le thème :

« L'assurance Sophiassur, présentation, services et intérêts pour les ETI »

Montant : **quinze (15) €uros** par chèque à l'ordre de la CETIECAP.

À le

Signature et cachet pour les traducteurs et traducteurs-interprètes

✂-----

NOTA :

- *Il ne sera pas accusé réception du chèque.*
- *L'émargement de la feuille de présence est OBLIGATOIRE pour la fourniture de l'attestation de présence.*
- *La fourniture d'une enveloppe timbrée conditionnera le retour de l'attestation de formation.*

REÇU POUR VOTRE COMPTABILITE

A remplir par le participant et à conserver. Une fois rempli, ce document sert de justificatif fiscal.

M. /Mme

Inscrit sur la liste de la Cour d'appel de

Adhérent à la Compagnie CETIECAP / CECAV (rayer la mention inutile)

S'inscrit à la formation N° 2 / 2010 CETIECAP des anciens et nouveaux experts traducteurs -Interprètes

Montant réglé en € :

par chèque n° sur la banque.....

Fait à le Signature